

Les sections sportives scolaires

Rentrée scolaire 2017

À la rentrée 2017, 3 441 élèves sont inscrits en section sportive scolaire dans un établissement du 2^d degré public ou privé sous contrat de l'académie de Strasbourg. 88 établissements (dont 67 collèges), sur les 265 que compte l'académie, proposent un éventail de 33 activités physiques sportives et/ou artistiques. Le football est celle qui regroupe le plus d'élèves (34,4% des effectifs). Le taux de réussite au DNB des sections sportives est supérieur de 4,7 points à celui de l'ensemble des élèves.

3 441 élèves inscrits en section sportive scolaire à la rentrée 2017
2,3% des effectifs du 2^d degré
+ 2,2% d'élèves à la rentrée 2017
154 sections sportives dans 88 établissements
31,9% sont des filles

REPÈRES

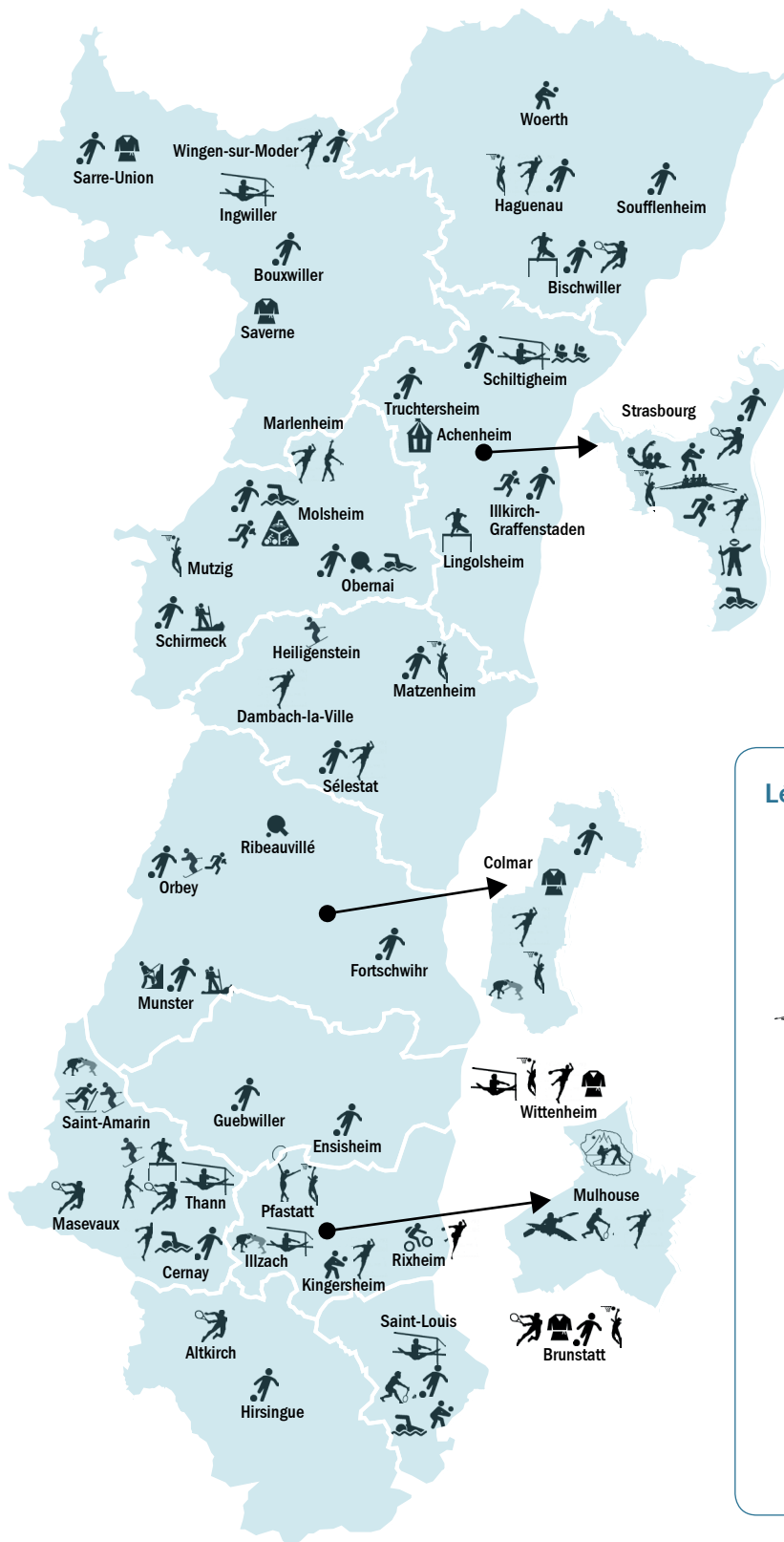
Tableau 1 Répartition des élèves en section sportive scolaire par niveau et par département

	Bas-Rhin			Haut-Rhin			Académie		
	Effectif 2017	% par rapport au total	Évol° 2016-17 (%)	Effectif 2017	% par rapport au total	Évol° 2016-17 (%)	Effectif 2017	% par rapport au total	Évol° 2016-17 (%)
Collège	1 645	3,1	+5,1	1 074	2,9	-2,8	2 719	3,1	+1,8
Lycée	359	1,0	+6,5	363	1,5	+0,8	722	1,2	+3,6
Total	2 004	2,3	+5,4	1 437	2,3	-1,9	3 441	2,3	+2,2

Les élèves de l'académie sont plus fréquemment inscrits en section sportive scolaire que ceux de l'ensemble de la France (2,3% contre 1,1%). Cette proportion est identique dans chacun des deux départements. Alors que les effectifs augmentent dans le Bas-Rhin (+5,4% dans 78 sections sportives), ils diminuent dans le Haut-Rhin (-1,9% dans 76 sections sportives). C'est en collège que la part des élèves en section sportive est la plus forte (3,1% de l'ensemble des élèves). Dans le 2^d cycle général et technologique,

les effectifs ont augmenté de 5,9% en un an. Ils représentent 1,6% des élèves de l'académie (2,1% pour le Haut-Rhin contre 1,3% pour le Bas-Rhin). Dans les filières professionnelles, les sections sportives sont peu développées : seuls 23 élèves sont inscrits dans 2 sections sportives (en baisse de 37,8% en un an).

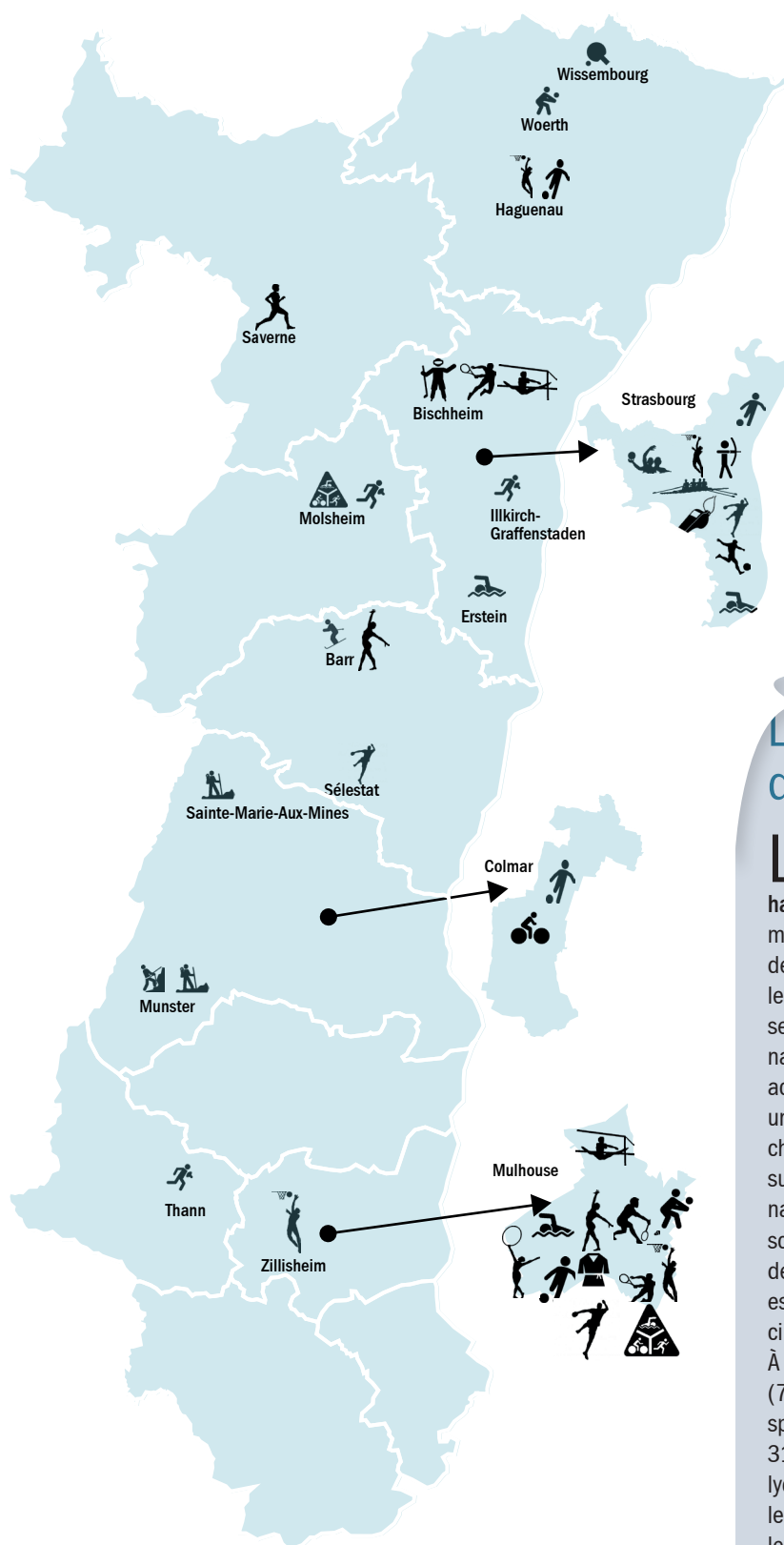
Carte 1 Activités physiques sportives et/ou artistiques en collège par commune à la rentrée 2017



À la rentrée 2017, 28 activités physiques sportives et/ou artistiques (19 dans le Bas-Rhin et 16 dans le Haut-Rhin) sont proposées dans 67 collèges de l'académie (38 dans le Bas-Rhin et 29 dans le Haut-Rhin) pour un total de 111 sections sportives scolaires (54 dans le Bas-Rhin et 57 dans le Haut-Rhin).

Légende (pour les deux cartes)

Arbitrage	Judo
Activités physiques de pleine nature	Lutte
Arts du cirque	Natation
Athlétisme	Natation synchronisée
Aviron	Rugby
Badminton	Ski
Basket-ball	Ski de fond
Canoë et canoë-kayak	Sport et santé
Cyclisme	Tennis
Danse	Tennis de table
Escalade	Tir à l'arc
Football	Triathlon
Futsal	Volley-ball
Gymnastique	VTT
Gymnastique rythmique et sportive	Water-polo
Handball	Yoseikan budo
Hockey sur glace	Limite district



◀ En lycée, on compte 25 activités physiques sportives et/ou artistiques (19 dans le Bas-Rhin et 16 dans le Haut-Rhin) dans 21 établissements de l'académie (13 dans le Bas-Rhin et 8 dans le Haut-Rhin) pour un total de 43 sections sportives scolaires (24 dans le Bas-Rhin, 19 dans le Haut-Rhin).

Les filières de sport de haut niveau

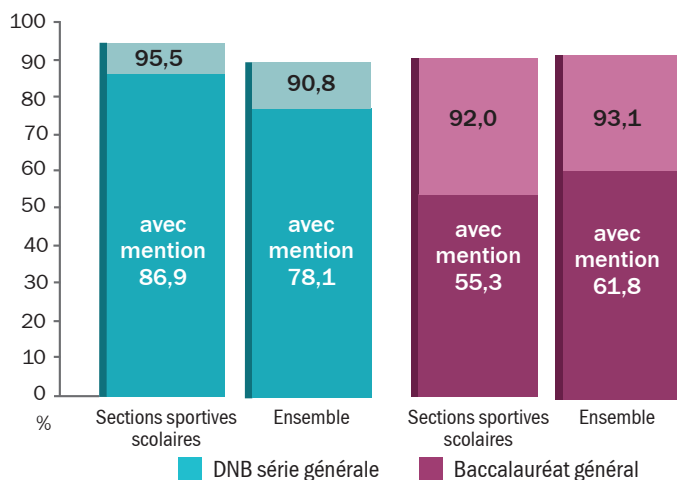
Les sections sportives scolaires sont à distinguer des filières de sport de haut niveau. Ces dernières relèvent du ministère des sports. Au sein des pôles de haut niveau, les jeunes inscrits dans les projets de performance fédéraux se préparent en vue des compétitions nationales et internationales. Les élèves accueillis dans ces filières sont inscrits sur une liste communiquée par le ministère chargé des sports. Leur admission se fait sur proposition des directeurs techniques nationaux des fédérations sportives. Ils sont scolarisés dans des établissements proches des lieux d'entraînement et leur formation est aménagée selon les conditions de la circulaire interministérielle du 30 avril 2014. À la rentrée 2017, les 13 établissements (7 collèges et 6 lycées) de l'excellence sportive de l'académie accueillent 318 élèves, dont 88 en collège et 230 en lycée. Les sports les plus représentés sont le judo (68 élèves), le handball (42 élèves), le volley-ball (24 élèves), le badminton (25 élèves) et le basket-ball (24 élèves).

Tableau 2 Nombre d'élèves et proportion de filles pour les activités physiques sportives et/ou artistiques les plus pratiquées

On dénombre 154 sections sportives scolaires actives dans les 88 établissements de l'académie qui proposent 33 activités à la rentrée 2017. Les sports collectifs (football, handball, volley-ball, basket-ball) composent les plus gros contingents d'élèves. L'athlétisme est le premier sport individuel suivi par le judo, la natation et le ski. Les filles représentent 31,9% de l'ensemble des élèves des sections sportives et seulement 6,0% des élèves en section football. À l'inverse, elles sont majoritaires dans 9 activités dont la natation synchronisée et la gymnastique rythmique (100%), la danse (98,2%), les arts du cirque (91,3%), la gymnastique (80,3%) mais aussi l'athlétisme (59,3%), la natation (58,5%) et le volley-ball (57,1%).

Activités*	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	Part de filles
Football	737	419	1 156	6,0
Handball	182	162	344	33,7
Volley-Ball	263	54	317	57,1
Basket-ball	170	126	296	36,5
Athlétisme	73	40	113	59,3
Judo	37	73	110	35,5
Natation	75	31	106	58,5
Rugby	92	14	106	28,3
Ski, Ski de fond	10	83	93	44,1
Activités physiques de pleine nature	22	66	88	45,5

Graphique 1 Les résultats au DNB et au baccalauréat à la session 2017



Les élèves des sections sportives scolaires en collège ont globalement une meilleure réussite au diplôme national du brevet (DNB). À la session 2017, le taux de réussite des 560 élèves qui se sont présentés à la série générale du DNB est de 95,5% (90,8% pour l'ensemble des élèves de l'académie). Le taux de réussite au baccalauréat général (92,0%) des 150 élèves des sections sportives scolaires présents à l'examen en 2017 est inférieur au taux académique (93,1%). Pour le baccalauréat technologique, il n'est pas significatif d'afficher des résultats en raison du faible nombre de candidats (16) alors qu'aucun élève de terminale professionnelle n'était inscrit en section sportive en juin 2017.

Champ

Sont pris en compte les élèves sous statut scolaire suivant une formation du second degré dans un établissement public ou privé sous contrat. Ne sont comptabilisés que les niveaux pour lesquels sont recensées des sections sportives scolaires, à savoir : 6^e, 5^e, 4^e, 3^e (hors Segpa), CAP 2 ans, 2^{de}, 1^{re} et T^{le} professionnelles, et 2^{de}, 1^{re} et T^{le} générales et technologiques.

Définition

Les sections sportives scolaires offrent aux élèves la possibilité de profiter d'un entraînement plus soutenu dans une activité physique sportive et/ou artistique proposée par l'établissement, tout en suivant une scolarité normale. Les élèves bénéficient ainsi de trois à huit heures d'entraînement hebdomadaires, sans que soient, pour autant, négligés les programmes scolaires.

Sources

Système d'information Scolarité au 05/10/2017, Ocean, Cyclades